

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 JUIN 2010

Présents : MM. BERNOS, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, GIMENEZ, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE-HONDET, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, BITAILLOU, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

Pouvoirs :

Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
Jean-Jacques IDOMENEE	à	André PAILLAS
Marie ECHEPARE	à	Henri GIMENEZ
Gérard FRECHOU	à	Louis REY
Véronique PEBEYRE	à	Dominique QUEHEILLE
Dolores CABELLO	à	Robert BAREILLE
Fabien REICHERT	à	Jean-Michel BRUGIDOU
Jean-Marie GINIEIS	à	Anne BARBET
Nathalie REGUEIRO	à	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE

Suppléants :

Thérèse LASMARRIGUES	suppléante de	Alain TEULADE
Laurence BORAU	suppléante de	Didier LOUSTAU
Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINÉ
Stéphanie REDAL	suppléante de	Jean-Pierre TERUEL

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Jean CASABONNE, David LAMPLE, Gérard LEPRETRE, Nicolas MALEIG.

RAPPORT N° 55

RESTAURATION SCOLAIRE : AVENANT AU MARCHÉ POMONA TERRE D'AZUR

M. CARSUZAA précise que la Société HAUPIDYS a été retenue dans le cadre de la consultation pour la fourniture de denrées alimentaires à la cuisine centrale durant l'année 2010 – lots 7 et 11.

Peu de temps après la signature du marché, cette entreprise a été reprise et a donc changé de dénomination. Il s'agit désormais de la Société POMONA - TERRE D'AZUR.

Depuis le début de l'année, ce fournisseur a incorporé dans ces livraisons des produits issus de l'agriculture bio qui concernent :

Fruits, légumes frais (clémentine, banane, kiwis, pommes....)
Légumes crus 4^{ème} et 5^{ème} gammes (betteraves...)

Après un point fait à mi-exercice, le fournisseur s'est engagé, dans le cadre du marché actuel, à maintenir le même rythme de livraisons en bio.

Aussi, il est proposé de traduire ces dispositions dans un avenant au marché.

Ouï à cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **ACTE** le changement de nom de la société
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer un avenant avec la Société POMONA TERRE D'AZUR pour introduire les produits issus de l'agriculture bio

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 juin 2010

Suivent les signatures

Le Président,

Bernard UTHURRY